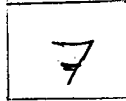




Dépôt: Jean-Pierre Koepf
Date: 12 décembre 2001
Projet de loi 4848 (Budget)



Motion


La Chambre des Députés


- considérant les précieux services que l'association AMIPERAS a rendu depuis des années et continue à prêter dans l'intérêt du 3^{ème} ainsi que du 4^{ème} âge ;
- considérant l'importance sociale de cette association offrant avec ses 111 sections un réseau d'aide et de soutien sur l'ensemble du territoire national ;
- considérant que le montant du subside ordinaire pour l'AMIPERAS stagne depuis des années au même niveau sans tenir compte de l'évolution normale des frais de fonctionnement ainsi que de leur offre de service élargie ;


invite le Gouvernement

- d'augmenter de façon conséquente le subside ordinaire pour l'AMIPERAS.


C. LIBERYEN


J.P. KOEPP


J. COLOMBERA


J.-Y. HENRI


R. MEHLÉN